

Pour ceux et celles qui sont entrés dans le territoire avant les restrictions de voyage, leur période d'auto-isolement est terminée ou tire à sa fin. Rappelez-vous que sortir de l'auto-isolement ne signifie pas que vous ne devez pas pratiquer l'éloignement social et physique et rester à la maison le plus possible. La règle est simple : si vous ne vivez pas avec une personne, vous ne devriez pas la voir ni la visiter.

Nous devons tous pratiquer l'éloignement social et physique en tout temps, et pour un avenir prévisible. Lavez vos mains durant 20 secondes, et souvent. Ne vous touchez pas le visage. Ces mesures sont en place pour votre sécurité. Si rien ne se produit durant cette période, tant mieux! C'est exactement ça le but.

Merci à tous les Nunavummiuts, à tous nos travailleuses et travailleurs essentiels, et à tous ceux et celles qui, partout dans le territoire, assurent la prestation de nos programmes et services. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants.

On est tous dans le même bateau, chacun de nous doit contribuer.

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Nunavut (GN) pour lutter contre les risques de la COVID-19, les ministères du GN mettent en place les mesures suivantes :

Services du ministère de la Santé

Toute personne faisant l'objet d'une enquête relative à la COVID-19 (POE) doit obligatoirement s'isoler et fera l'objet d'une amende si elle ne respecte pas cette ordonnance. Les sanctions peuvent aller jusqu'à 50 000 \$ d'amende ou jusqu'à six mois de prison.

Les ordonnances de l'ADSP sur les voyages et les protocoles des employés essentiels sont à présent disponibles au <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>.

Tous les voyageurs doivent s'isoler dans des établissements désignés hors du Nunavut pour une période de 14 jours, sauf les employés essentiels qui sont asymptomatiques.

Ceux et celles qui entrent au Nunavut doivent obtenir une autorisation de la part de l'administrateur en chef de la santé publique et en faire la demande par courriel à CPHOTravelRequests@gov.nu.ca.

Les Nunavummiuts qui reviennent au Nunavut par voie terrestre à Sanikiluaq, Arviat et la région du Kitikmeot doivent s'isoler à la maison pour 14 jours dès leur retour dans le territoire.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

Numéro sans frais pour quiconque a voyagé récemment ou qui présente des symptômes de la COVID-19 :

1 888 975-8601 (nous prenons les appels de 7 h 30 à 19 h 30).

Les personnes en auto-isollement doivent rester à la maison, éviter tout contact avec d'autres, et surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 durant 14 jours après leur retour.

Ministère des Services à la famille

Les étudiants à l'extérieur du territoire qui veulent rentrer dans leur localité de résidence au Nunavut ont entrepris leur période d'isolement de 14 jours à Ottawa (31 étudiants) et à Winnipeg (15 étudiants).

Services en cours :

- Financement étudiant : le financement étudiant sera prolongé jusqu'à la fin d'avril.

Services modifiés :

- Pour les étudiants à l'intérieur du territoire : un vol nolisé a quitté Iqaluit samedi dernier en direction du Kitikmeot. Le vol s'est posé dans chacune des localités prévues.
- Pour les étudiants qui n'ont pas encore manifesté leur intention de rentrer à la maison et qui veulent le faire, vous devrez à présent utiliser les vols réguliers et vous conformer à toutes les restrictions ou procédures prévues, soit vous soumettre à une période d'isolement de 14 jours à Yellowknife s'il n'existe pas de connexion immédiate.

Services du ministère de l'Environnement

Les accords de contribution relatifs au programme communautaire de soutien à la récolte ont tous été traités et les paiements ont été émis.

Services fermés/annulés/suspendus :

- Tous les projets de recherche sur la faune ont été mis en attente et les vols nolisés à cet effet ont été annulés. Tous les biologistes travaillent de la maison et se penchent sur l'analyse des données déjà collectées et sont à finaliser les rapports de recherche en suspens.

Services du ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Services en cours :

- Les édifices du GN continuent d'être fermés au public. Si un membre du public doit rencontrer un fonctionnaire membre du personnel essentiel, des arrangements alternatifs devront être pris.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

- La division des infrastructures des SCG continue de fournir les services essentiels dans les domaines des services de sécurité (bureau du commissaire aux incendies, chef du service du bâtiment, inspecteur-chef en électricité, inspecteur des systèmes de chauffage et installations au gaz et inspecteur-chef des ascenseurs). Le personnel est facilement accessible aux coordonnées suivantes :
- **Bureau du commissaire aux incendies** Commissaire aux incendies, Ted Clouter – 867 222-0132 - TClouter@GOV.NU.CA
- **Bureau du chef du service du bâtiment** Chef du service du bâtiment, Brian Wood – 867-222-3230 - [BWood@GOV.NU.CA](mailto:Wood@GOV.NU.CA)
- **Bureau de l'inspecteur-chef en électricité À confirmer**
- **Inspecteur-chef en électricité** : Jonathan Potts – 867-222-2889 - JPotts@GOV.NU.CA
- **Bureau de l'inspecteur-chef de chaudières et d'installations au gaz** Jusqu'à nouvel ordre, veuillez contacter le directeur des services de sécurité, Mike Leduc au 867 222-1214 ou à (MLeduc@GOV.NU.CA) pour de l'aide concernant ce bureau.
- **Bureau de l'inspecteur-chef des ascenseurs** : Inspecteur-chef des ascenseurs, Tim Innualuk – 867 222-0210 - TInnualuk@GOV.NU.CA
- **NOTE** : Dans l'éventualité improbable où vous ne pourriez joindre l'un ou l'autre de ces directeurs, contactez le directeur des services de sécurité, Mike Leduc au 867 222-1214 ou à (MLeduc@GOV.NU.CA) pour obtenir de l'aide.

Services du Collège de l'Arctique du Nunavut

Le Collège de l'Arctique du Nunavut prolonge la suspension de ses cours jusqu'au 4 mai.

Le collège espère reprendre les cours à la session du printemps, ceux-ci seront sans doute livrés par des méthodes alternatives, comme des trousse de cours envoyées aux étudiants, ou des cours et des programmes en ligne à l'aide de ressources locales.

Pour de l'information sur les programmes et les cours du CAN offerts durant la session du printemps, consultez : <https://arcticcollege.ca/s/NAC-Q-A-Spring-semester.pdf>

La santé des Nunavummiuts est une responsabilité partagée! Rappelez-vous : lavez vos mains et les surfaces utilisées, pratiquez l'éloignement social, suivez les conseils des professionnels de la santé et restez à la maison si vous êtes malade.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)